



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LA
FONCTION PUBLIQUE

DU 1^{er} AU 8 DÉCEMBRE 2022

**VOTEZ ET FAITES
VOTER CGT !**



Chers et chères collègues,

Au cours des quatre écoulées, beaucoup de choses se sont passées dans le monde : l'accélération du dérèglement climatique, la pandémie de Covid, la révolte des Gilets Jaune... ; dans la fonction publique : la mise en place des SGC, la poursuite de la suppression des effectifs, de la dégradation des conditions de travail, la loi du 6 août 2019 qui fusionne les CT/CHSCT et supprime les compétences des CAP en matière d'avancement et de mutation etc.

Au cours de ces dernières années, **la CGT, a été la seule organisation syndicale qui a voté contre le PPNG puis les SGCD en CT locaux de préfecture et d'administration centrale.** Nous avons, comme nous le faisons systématiquement là où nous siégeons, eu une attitude responsable en ne cautionnant pas le démantèlement de l'État, la disparition de services rendus aux usagers, la dégradation des conditions de travail des collègues et avons établi des contre-propositions, comme toujours.

Nous avons pu faire bouger des lignes. Ainsi, **sur le télétravail, la CGT a été la première à demander la prise en charge des frais** quand le ministère nous répondait que le télétravail entraînait des économies Tous ceux qui ont choisi (ou à qui on a imposé pendant le confinement) ce mode d'organisation savent pourtant que leurs factures et frais ont beaucoup augmenté du fait du travail à domicile.



Autre exemple d'avancées obtenues par la CGT : **les Avantages Spécifiques Ancienneté** (bonification d'ancienneté d'1 mois pour les 3 premières années et de 2 mois par année de service continu au-delà de la 3ème année + droit de mutation prioritaire) qui étaient reconnus pour les policiers travaillant en ZUS (zone urbaine sensible) puis QPV (quartier prioritaire de la ville) ont enfin été appliqués, comme le prévoit le décret du 21 mars 1995, à l'ensemble des agents de l'État travaillant dans ces zones. Cette conquête, qui a duré 3 ans pour les personnels techniques et sic de la préfecture des PO, est le résultat de notre persévérance et de la maîtrise de nos dossiers.

De nombreuses victoires locales sont à souligner, démontrant que là où la CGT est présente, un rapport de force a pu se mettre en place, rompant le rythme de la co-gestion des autres organisations syndicales présentes, et aboutissant à des résultats bénéficiant à l'ensemble des agents.

Ainsi, lors du dernier mandat, nous avons obtenu la mise en place des doubles écrans, d'abord pour les agents du CERT, puis à tous et toutes. Pendant la crise sanitaire, nous avons demandé les aménagements d'horaires, le télétravail sur 5 jours, les masques à disposition, le télétravail obligatoire pour les personnes vulnérables, nous avons également su maintenir le lien et l'envoi des informations aux agents qui le souhaitaient et qui étaient confinés.

La CGT INTÉRIEUR 66 a toujours su conjuguer accompagnement individuel et revendications collectives. La CGT est le seul syndicat présent et actif à vos côtés durant l'ensemble du mandat.

Pour ces élections professionnelles qui déterminent les personnes qui vont vous représenter devant l'administration, vous avez le choix entre la CGT, organisation combative qui place l'intérêt collectif des travailleurs en priorité, et les organisations majoritaires au niveau national qui ont démontré leur habilité à ne pas contrer un ministère de l'intérieur sans limite, où les conditions de travail et le bien-être des agents n'est pas une priorité, qui n'agit que dans l'affichage et la communication, pour qui un agent n'est qu'un pion parmi d'autres.

Les différentes réformes de la fonction publique n'ont eu de cesse depuis 2007 de réduire les effectifs, d'abord dans les ministères non régaliens, remplacés départementalement par les directions départementales interministérielles. Mais la réduction a continué de s'étendre, obligeant aux transferts de missions vers les collectivités territoriales, vers les agences, vers les opérateurs privés... ou tout simplement leur abandon. Tout ce qui est générateur de profit est passé aux opérateurs privés. Tout le reste est réduit dans ses capacités d'interventions quotidiennes et ses capacités de présence territoriale.

Aujourd'hui le **SGC conduit toutes ces administrations territoriales à être dépendantes des décisions du préfet.** Il ne s'agit plus de penser l'action publique en cohérence avec tous les ministères, mais de décider seul et sans états d'âmes de la mise en œuvre des politiques publiques. Puisque le préfet a le contrôle total des missions supports via le SGC, il a le contrôle total de l'administration territoriale de l'État.



La loi de Transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 s'inscrit dans le processus de casse du statut de la Fonction publique. Elle pose, notamment, la règle de l'emploi contractuel, de l'accentuation de la rémunération au mérite, de la **suppression des comités techniques et des CHSCT**, et fait disparaître les compétences des CAP en matière d'avancement et de mutation.

Ainsi, pour ces élections, **vous allez voter pour un CSA (comité social d'administration)** local qui regroupera les compétences des CT et CHSCT mais aussi des CAP en matière d'avancement et de mobilité, qui sont désormais gérées localement. Les CSA auront des **formations spécialisées en hygiène et sécurité**, mais supprimer une instance qui y était dédiée est clairement un mauvais signal envoyé aux agents. La **réforme des instances médicales**, regroupées en Conseil médical en début 2022, avait déjà « allégé » les saisines. Faute de médecins du travail dans la Fonction publique, les situations parfois très compliquées se multiplient sur les suivis médicaux, les préconisations, les délais à rallonge pour être reçu....

La réalité des conditions de travail au Ministère de l'intérieur est terrible, les réorganisations ont entraîné une perte de sens, une déshumanisation des missions et des surcroûts de travail. Le nombre d'agents en grande souffrance se révèle par celui des congés longue maladie ou longue durée, une augmentation significative des demandes de ruptures conventionnelles, et, le pire, des suicides. Les agents n'arrivent plus à faire face à leurs missions (et on ne parle même pas des objectifs parfois inatteignables), le nombre d'heures supplémentaires irrécupérables dans la police et écrêtées dans les préfetures et les SGC.

Les agents subissent les pertes de salaires : la revalorisation de 3,5 % du point d'indice constitue une augmentation de mépris après 11 ans de gel du point. La CGT a calculé la perte de pouvoir d'achat depuis 2010 à 11,29 %, elle atteint plus de 21 % depuis le 1er janvier 2000 en raison de la désindexation des salaires des fonctionnaires sur les prix depuis 1983. Les salaires des fonctionnaires sont tellement bas que chaque année le gouvernement doit voter une loi pour les réajuster les premiers échelons au SMIC.

Avec le tassement des grilles, des **agents de catégories B** se sont retrouvés cette année avec des indices de **rémunération au niveau des C**. Le gouvernement a alors sorti en urgence des modifications statutaires et de grilles pour (tenter de) revaloriser les B. Évidemment, tout cela laisse très loin du compte tous les agents et leurs familles. Face à une inflation de bientôt 10%, c'est une augmentation générale des salaires, des pensions et des minima sociaux qu'il faut arracher, de toute urgence.

Ces salaires ne sont clairement pas suffisants pour permettre de vivre dignement. Sans parler des retraites qui le seront encore moins. Par ailleurs, **les déroulés de carrière sont largement insatisfaisants**. Les ouvertures de postes aux concours ou examens professionnels sont très faibles ; les avancements aux choix offrent de moins en moins de perspectives, avec des goulots d'étranglement que sont les catégories d'**adjoints principaux de 2ème classe et celles des gardiens de la paix**. Aujourd'hui, un fonctionnaire de catégorie B gagnera après 10 ans de carrière à peu près 200 € de plus que le SMIC. Les agents publics travaillent de leur mieux, avec les moyens du bord, effectuent beaucoup d'heures, ne sont pas reconnus.



Face à ces réalités, la CGT a une vraie vision et porte des propositions de changement. Nous ne sommes pas un syndicat de prestation de services mais de transformation de la société pour construire un monde juste, solidaire, égalitaire et durable.

La CGT Intérieur 66 revendique :

- l'augmentation de 20 % de la valeur du point d'indice, l'indexation des salaires sur les prix, le rattrapage des pertes de salaires ;
- l'égalité professionnelle femmes-hommes ;
- une vraie prise en charge des risques psycho-sociaux (RPS) ;
- la création massive de postes de fonctionnaires ;
- l'arrêt du recours aux personnels non-titulaires, sous-payés ;
- la titularisation des contractuels ;
- la rémunération/récupération de l'intégralité des heures de travail effectuées ;
- la fin des heures écrêtées, véritable système de travail dissimulé ;
- les mobilités internes favorisées par rapport aux arrivées extérieures ;
- la sauvegarde des missions de service public ;
- la formation obligatoire de tous les agents sur les violences sexistes et sexuelles ;
- l'application de tous les droits pour les personnes en situation de handicap ;
- le respect des agents par l'ensemble des hiérarchies
- un véritable accueil aux usagers ;
- une journée d'accueil des nouveaux arrivants ;
- la mise en place de tiers lieux pour le télétravail plutôt que le domicile qui isole ;

Pour vous défendre, vous devez pouvoir compter sur des représentants syndicaux qui osent dire les choses, s'opposer et ne jamais trahir votre confiance. **Nos camarades figurant sur les listes CGT ont tous et toutes des compétences diverses, travaillent leurs dossiers.** Ils ont une grande motivation et des convictions, car à la CGT nous portons des valeurs.



**N'ayez plus peur, ne subissez plus, osez revendiquer,
faites entrer la CGT à l'INTÉRIEUR !**

VOTEZ CGT ! Et même mieux FAITES VOTER CGT !

#jevotecgt
le 8 décembre 2022

ESSENTIELLE POUR NOS DROITS, POUR LE SERVICE PUBLIC
ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE